

**Arrêté rectoral du 16 octobre 2019
portant constitution de la Commission Administrative
Paritaire Académique compétente à l'égard
des Psychologues de l'Éducation Nationale**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

- VU le code de l'éducation ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU le décret n° 2017-120 du 01 février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux Psychologues de l'Éducation Nationale ;
- VU l'arrêté du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels aux dites commissions ;
- VU la circulaire 2018-097 du 29 août 2018 relative à l'organisation des élections aux dites commissions ;
- VU le scrutin du 29 novembre au 06 décembre 2018 et le procès-verbal de dépouillement des votes pour la désignation des représentants du personnel du 06 décembre 2018 ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Commission Administrative Paritaire Académique compétente à l'égard des Psychologues de l'Éducation Nationale est ainsi constituée :

I - Représentants de l'Administration

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur le Recteur	Monsieur Tanguy CAVÉ Secrétaire Général de l'Académie
Monsieur Dominique BERGOPSOM Secrétaire Général Adjoint - Directeur des Ressources Humaines	Madame Valérie LIONNE Chef de la Division des Personnels Enseignants
Monsieur Rémi NOIZIER Délégué académique - Chef du SAIIO	Monsieur Laurent DUBIEN IEN IIO - DSDEN 63
Monsieur Karim TOUAHMIA I.E.N. ASH DSDEN du PUY-DE-DOME	Madame Aurélie FARGET Adjointe à la Chef de la Division des Personnels Enseignants

II - Représentants du Personnel

Syndicats	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	<u>CLASSE EXCEPTIONNELLE</u>	
	Madame Marie Christine JULHES Ecole Elémentaire Publique J. Zay BEAUMONT	N.
	<u>HORS-CLASSE</u>	
SGEN CFDT	Madame Christine CHABOT CIO de Vichy-Cusset CUSSET	Monsieur Jean-Philippe CALDEYROUX CIO MONTLUCON
	<u>CLASSE NORMALE</u>	
SNES SNUIPP FSU	Madame Hélène VILLET Ecole Elémentaire Publique du Faubourg ISSOIRE	Monsieur Jérôme CAILLIEUX CIO de Moulins-Yzeure YZEURE
	Madame Katia BONNEMOY CIO CLERMONT-FERRAND	Madame Marjorie BAYART Ecole Elémentaire Publique J. Ferry BRIOUDE

Article 2

Les dispositions de l'arrêté rectoral en date du 10 janvier 2019 sont abrogées.

Article 3

Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 octobre 2019

Le Recteur d'Académie



Karim BENMILOUD